



Avocat décédé et remboursement

Par **Le dernier des Mohicans**, le **04/05/2010** à **17:34**

Bonjour,

Lors de mon premier entretien avec mon avocate, pour ses honoraires, je lui ai donné une avance. La procédure est entamée. Quelques jours plutard, sur les conseils de cette avocate, j'ai fait la demande d'aide juridictionnelle. Celle-ci m'a été accordée. Nous nous sommes donc convenus qu'elle me rembourse la somme que je lui avais avancée.

Mais malheureusement avant de me rembourser, l'avocate décède. La nouvelle avocate qui a pris le relai de mon dossier me dit qu'elle ne peut rien faire pour moi, qu'elle n'a pas accès au chéquier de sa defunte consoeur, que les comptes de sa defunte consoeur sont bloqués. Que puis-je faire? Ai-je déjà perdu? Merci de m'aider.